

PROPOSITION DE PLAN DE LUTTE PRÉVENTIF, SÉLECTIF et COLLECTIF CONTRE LE FRELON ASIATIQUE (VESPA VELUTINA) EN EUROPE.

Pencran le 01/02/2022

Merci pour l'intérêt que vous portez à une lutte préventive et sélective contre le frelon asiatique.

CONSTAT : Alors que le frelon asiatique est présent en France depuis 2004 et actuellement dans 8 autres pays européens, les réponses apportées jusqu'à ce jour par les organismes en charge de la problématique ne semblent pas satisfaire l'ensemble des acteurs économiques dont fait partie l'apiculture. De plus, ces organismes n'apportent pas plus de réponses tant au niveau de la santé publique sur les communes que sur l'impact qu'il inflige à l'entomofaune et à la biodiversité lors des opérations de désinsectisation par traitement chimique.

UN EXEMPLE : la FDGDON (Fédération Départementale des Groupements de Défense contre les Organismes Nuisibles) du Finistère, très courageusement engagée depuis plus de 4 années dans un plan de lutte collective et curative (celle qui consiste à détruire des nids dès que découverts) en convention avec la quasi-totalité des établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) du département, fait le constat que près de 6 000 nids sont détruits chaque année. Au vu de ces résultats plus que décevants, des EPCI quittent progressivement le dispositif chaque année....

Ces chiffres montrent à quel point il est illusoire d'espérer que cette méthode seule puisse un jour réduire la prolifération de cette espèce invasive et nuisible pour la faune entomologique et polinisatrice. Ceci est d'autant plus inquiétant que les insecticides de synthèse trop souvent utilisés lors de ces opérations de dé-nidification impactent également les abeilles/guêpes et aux polinisateurs. L'impact de ces insecticides se voit également sur l'environnement à tous les niveaux de la vie animale dans l'écosystème. Les produits chimiques volatiles contaminent les cours d'eau et les sols et les morceaux de nids/frelons morts sont mangés par les hérissons et les oiseaux qui ingèrent à leur tour des insecticides de synthèse (produit régulièrement utilisé dans la lutte contre le frelon asiatique et dont les toxines attaquent le système nerveux de nombreuses espèces, y compris l'humain.) et dans des proportions parfois alarmantes sans qu'aucune étude d'impact n'en ait été diligentée à ce jour.

Idéalement.

Il serait utopique de penser éradiquer un jour le frelon asiatique en Europe et aucun dispositif, aussi efficace soit-il, ne permettra un jour cette prouesse. Seules les îles pourraient parler d'éradication avec l'outil professionnel que représente le Bac de Capture Préventif Autonome (BCPA). Il est simplement permis de penser que l'on puisse réguler avec une efficacité suffisante le frelon asiatique pour qu'il ne soit plus une menace pour quiconque si, et seulement si, les conditions suivantes sont réunies :

1 – LE MAILLAGE : Une organisation cohérente, encadrée, pérenne et stratégique doit être mise en place sur les territoires pour couvrir les lieux à protéger en priorité comme :

Les établissements scolaires, les installations sportives, les lieux de rassemblement en plein air de population en général, les ruchers citadins, les hameaux... Il est impératif de piéger les lieux qui ont porté des nids les années précédentes car la neutralisation écologique des nids de frelons asiatiques que je pratique depuis quelques années, m'amène à constater, que les lieux où le frelon asiatique y trouve eau, proies et abri sont des sites favorables à la nidification et le resteront toujours.

Le meilleur moyen de lutter contre l'expansion des frelons asiatiques reste d'agir de manière préventive en piégeant en priorité les reines frelons asiatiques à leur sortie d'hibernation et en amont de la nidification. Agir jusque cinquante-cinq jours après le début de celle-ci reste possible. En effet, la reine reste disponible à la capture dans l'environnement durant cette période avant de rester définitivement au nid, période qui précède la présence de cinq à six ouvrières, qui subviendront alors aux besoins du nid.

Chaque année il est indispensable de revoir le maillage en le complétant en cas de découverte d'un nouveau nid. En ville, les reliefs créés par les hauts bâtiments ne permettent pas une diffusion uniforme des effluves et nécessitent parfois l'installation de BCPA peu distants. Pour cette raison, les distances entre 2 BCPA sont très aléatoires et malheureusement pas prévisibles. En campagne, un BCPA par hameau est un minimum. Disposé au vent dominant du site il peut couvrir des centaines de mètres. La proximité de plantes à fleurs attirant les insectes en butinage et les composteurs seront les lieux à privilégier pour positionner la cage de capture.

2 – L'ORGANISATION : Nous avons malheureusement expérimenté des actes de vandalisme et de vol lors de déploiement de BCPA par des communes dans des espaces publics. Il s'avère donc indispensable de les installer chez des citoyens volontaires (proches des sites choisis) prêts à en assurer la garde, le suivi et l'entretien (peu contraignant). Le Bac de capture doit être acquis par l'institution qui doit en rester propriétaire afin de pérenniser le plan de lutte qui doit être renouvelé chaque année.

3 – LES MOYENS mis en œuvre doivent répondre à des critères précis de sélectivité, d'attractivité, d'efficacité et de durabilité. Le BCPA Jabeprode correspond complètement à ces exigences du fait de ses caractéristiques : sélectivité, format, facilité d'emploi, durabilité.

Le modèle le plus utilisé est le BCPA standard qui convient parfaitement à une utilisation chez les particuliers. Pour augmenter le périmètre d'efficacité, le BCPA XL est très efficace car sa taille plus imposante nécessite plus d'appât et augmente donc les effluves et la portée de celles-ci.

Dans la pratique.

Nos BCPA sont composés d'un bac dans lequel sera disposé l'appât. Ce bac est recouvert d'une cage de capture dotée d'un fin grillage qui **empêche** les insectes piégés d'accéder à l'appât. Cela à deux avantages : L'appât reste intact durant toute la durée de la saison et les frelons n'y ayant pas accès, s'épuisent très rapidement et meurent en moins de **48h**.

La cage de capture est équipée de deux modules d'accès sélectifs disposés face à face. Ces pièces de forme coniques en **entonnoir** sont percées de nombreuses **ouvertures** permettant la sortie des insectes non ciblés par le piège, mais aussi la libre circulation des effluves, portant l'odeur de l'appât à plusieurs **centaines de mètres**. « L'entonnoir » se termine par un réducteur d'entrée calibré au centième de millimètre, permettant tout juste à une reine de se frayer un chemin. Chemin qu'elle ne parviendra pas à effectuer en sens inverse car au bout se trouve un brise-vue qui limite encore la possibilité de sortie. Ce réducteur empêche également les insectes plus gros (comme la reine du frelon **européen**) d'entrer et assure donc une parfaite sélectivité.

L'acquisition des BCPA peut être du ressort des EPCI, car elles ont généralement les compétences en matière de régulation des nuisibles. En l'absence de l'engagement de la collectivité, le niveau communal peut être envisagé pour assurer la sécurité des concitoyens et la protection des pollinisateurs.

Notre matériel, de niveau professionnel et fabriqué en France pour lequel nous apportons le plus grand soin, avec des matériaux de qualité soumis à des normes européennes, est créé pour être durable dans le temps avec une longévité estimée à plus de 10 années.

L'investissement pour une lutte préventive sera bien peu coûteux au vu de la durabilité et de ce que la lutte curative représente, tant en termes de budget que des conséquences environnementales induites, non évaluées à ce jour.

Les particuliers volontaires, candidats à l'accueil d'un BCPA seront invités à faire des visites périodiques des BCPA et les inventaires (quantitatifs et qualitatifs) des captures pourront être compilés en fin de saison par le référent communal qui transmettra aux services intercommunaux pour en établir un bilan global annuel sur l'EPCI. Les BCPA seront restitués au niveau communal en fin de saison.

Il pourrait être utile de communiquer le bilan à Jabeprode (Jabeprode@gmail.com) afin que nous puissions en tirer des enseignements qui nous seraient utiles pour améliorer le matériel, ainsi qu'aux scientifiques du Muséum National d'Histoire Naturelle et à l'association des maires du département et de France pour les inciter à vous accompagner dans la démarche, car seule une lutte préventive et surtout collective sera pertinente.

En complément de la lutte préventive par BCPA, il serait bon aussi d'inviter les habitants à être curieux, à partir de mars et jusqu'à fin mai, en visitant les abris de jardin, cabanes des enfants, carports, niches à grand chien non occupées, vieilles granges, abris bus, avancées de toit, ruines avec toitures... afin de vérifier si un petit nid primaire ne s'y est pas installé au plafond. Tout signalement pourrait faire retour en mairie afin que soit organisée la neutralisation au plus vite avant que le nid ne se développe trop.

BILAN ET COMPTE RENDU :

Des documents complémentaires de mise en œuvre de terrain de cette méthode ont été produits par une EPCI. Vous pouvez les consulter, les adapter à vos orientations et besoins spécifiques et les partager à votre tour dès que vous les aurez édités. Nous prévoyons une communication de type "lettre d'information" périodique ayant pour objet le frelon asiatique, sa lutte collective mais aussi des informations sur le frelon oriental récemment découvert en France sur lequel l'entreprise Jabeprode est déjà engagée. Faites-nous savoir si vous y êtes favorable et si vous souhaitez en être destinataire.

Nous restons à votre disposition pour vous apporter les précisions et tout le soutien technique que vous jugerez utile. Merci pour vos engagements à tous les niveaux de la lutte et bonne chasse à tous.

Denis Jaffré,
Président bénévole de Jabeprode sas
Mail : Jabeprode@gmail.com
Tél. : 06 29 48 28 18